



L'intersyndicale nationale des LP prend acte du premier pas en direction des revendications des personnels avec le projet de retour à des épreuves ponctuelles terminales dans tous les baccalauréats professionnels pour deux disciplines à faible horaire (PSE, économie-droit/économie-gestion).

Néanmoins, l'intersyndicale ne saurait se contenter de cette seule mesure et demande son élargissement à toutes les disciplines. Des disciplines à faible horaire comme les arts appliqués ne bénéficient d'aucune amélioration. De la même façon alors qu'ils posent de très nombreux problèmes et que la lourdeur de leur organisation suscite un très vif mécontentement des collègues,

les CCF en maths/sciences ne seraient pas modifiés. Rien non plus sur la procédure d'évaluation en LV, qui comme dans les séries générales et technologiques génère de sérieuses difficultés, là encore.

Elle demande donc à poursuivre les discussions avec la DGESCO.

SNUEP-FSU, CGT, SNALC-FGAF, SUD, SNCL-FAEN, SNETAA-FO, le 10 janvier 2014

Sommaire

- > Demande audienceP2
- > Campagne syndicale contre l'extrême-droite.....P2
- > Demande d'audience au ministre : Bac GA.....P3
- > Suicides de PLP.....P4
- > Lu au BO.....P4
- > CP FSU.....P5-6
- > Déclaration au CSE ..P7
- > LP Martigues.....P8
- > ObservatoiresP9
- > Calendrier scolaire ...P9

Demande audience au doyen de l'IG

L'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel a sollicité une remise à plat des modes de certification des diplômes de la voie professionnelle.

À l'issue de trois réunions ministérielles, le cabinet du ministre s'est engagé à ouvrir une large concertation sur cette question et celle des PFMP avec les personnels entre mi-janvier et mi-février 2014.

Nous nous sommes adressés à M. Daniel Assouline, qui présidait les réunions ministérielles de concertation, pour avoir des explications sur les recommandations pédagogiques actuellement données dans certaines académies par les IEN sur les évaluations en CCF.

C'est notamment le cas pour les collègues de Maths-Sciences et les grilles nationales d'évaluation qui seraient imposées. Ces types

d'évaluation avec une approche exclusive par compétences ainsi que les convertisseurs numériques qui y sont joints posent beaucoup d'interrogations et font monter de fortes inquiétudes parmi les personnels.

M. Assouline nous a conseillé de nous tourner vers les inspections générales en charge du dossier.

Les représentants de l'intersyndicale nationale souhaitent donc être entendus rapidement, dans le cadre de la concertation qui s'est ouverte, par l'inspection générale et les deux inspections générales de Mathématiques et Sciences Physiques sur ce dossier.

Veillez agréer l'expression de notre attachement à la défense de l'enseignement professionnel public.

*L'intersyndicale nationale
de l'enseignement professionnel*
**SNETAA-FO, CGT Educ'action,
SNUEP-FSU, SUD éducation,
SNALC-FGAF, SNLC-FAEN**

CAMPAGNE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

FSU CGT SOLIDAIRES

Les absences de réponses aux questions sociales vécues par les salariés, les privé-es d'emploi, les retraité-es mais aussi les jeunes ainsi que la crise avec ses conséquences dramatiques fournissent un terreau exploité par l'extrême droite. Les politiques d'austérité génèrent une aggravation du chômage, le développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté et des processus d'exclusion. Cela accroît la désespérance sociale.

La montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, affecte le monde du travail et par conséquent le mouvement syndical. Par leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, dans leurs pratiques et leurs capacités à proposer et agir au quotidien contre les inégalités et les injustices, les organisations syndicales sont confrontées aux propos, aux programmes, aux idées et pratiques de

l'extrême droite, qu'elles sont déterminées à combattre.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême droite, les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, FIDL et UNL, récusent la banalisation d'un parti dont l'histoire, les idées et pratiques n'en demeurent pas moins antirépublicaines, xénophobes et sexistes.

La campagne commune sera lancée le 29 janvier à Paris. Elle est le début d'une campagne de longue durée qui sera marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, administrations, services publics, localités et départements. Renseignez-vous auprès de vos sections SNUEP et de vos sections départementales FSU.

Monsieur le Ministre,

Les nombreuses remontées de nos collègues qui enseignent en section Gestion Administration sont très inquiétantes tant du point de vue de leur souffrance au travail, qu'ils/elles expriment explicitement, que sur le manque de cohérence pédagogique de cette formation pour les jeunes ; c'est pourquoi le SNUEP-FSU, tient à vous alerter spécifiquement sur cette question.

Ce nouveau baccalauréat professionnel a été mis en œuvre sans concertation, sans expérimentation et sans informations concernant l'orientation des élèves – les aides restreintes proposées par les corps d'inspection ont été déployées dans l'urgence et dans des conditions déplorables.

L'instauration du Bac Pro GA et son cortège de dispositifs imposent une surcharge de travail très importante. Et cette surcharge de travail, souvent niée par les corps d'inspection, est très souvent renvoyée à une mauvaise volonté des enseignant-es, voire à leur incompetence.

Pour exemple, aux évaluations traditionnelles est venue s'ajouter une saisie de 55 fiches descriptives de compétences acquises par chaque élève avec un logiciel spécifique, onéreux et peu fonctionnel : CERISE. Or, le temps que nécessitent ces évaluations n'est mathématiquement pas compatible avec le temps nécessaire à dispenser des contenus d'enseignement.

Pour exemple encore, il est demandé aux enseignant-es de mettre en œuvre une approche novatrice supposée pédagogique au sein de leur classe : l'enseignant-e doit jouer « le rôle d'un chef de service » et l'élève doit se penser comme un-e salarié-e obéissant aux consignes ! Les corps d'inspection imposent aux enseignant-es la création, pour chaque élève ou petit groupe d'élèves, de multiples scénarii d'acquisition de compétences accompagnés d'entretiens individuels. Or, ces compétences visées ne sont qu'une accumulation de micro-tâches ne faisant sens ni pour les élèves ni pour les enseignant-es. Les savoirs et les savoirs faire ne sont plus au cœur de l'enseignement, voire ont totalement disparu comme pour la comptabilité. Qu'y-a-t-il de pédagogique dans cette approche utilitariste de l'enseignement professionnel juste bonne à former des exécutant-es et non des citoyen-nes réfléchissant sur tous les aspects de leur travail, du monde salarié et de leur vie en général ?

Les entreprises dénoncent majoritairement la disparition des savoirs et savoirs faire de base - sauf quelques grandes entreprises ayant besoin de main d'œuvre peu formée sachant manipuler les plateformes collaboratives ; mais ce n'est évidemment pas ces dernières qui accueillent massivement nos élèves, l'emploi étant plutôt du côté des PME/PMI. Cela ne correspond pas non plus à la finalité de l'enseignement professionnel public et laïque qui revendique une formation de haut niveau pour tous les élèves sans distinction.

Pour le SNUEP-FSU, cette situation doit cesser. Comme cela a été évoqué en CHS-CTM, il en va de la santé de nos collègues et du respect des élèves et de leur famille. C'est pourquoi, dans l'urgence, nous vous demandons d'agir auprès des corps d'inspection pour que les pressions cessent - la liberté pédagogique étant inscrite dans les textes réglementaires (référentiels). Nous vous demandons aussi de revoir expressément les modes d'évaluation de ce baccalauréat et les outils prétendus nécessaires pour évaluer.

Il est urgent que vous preniez la mesure de la gravité de ce premier bilan. Dans ce cadre, le SNUEP-FSU se tient à votre disposition pour une entrevue sur cette question spécifique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

BAC PRO GA

*Demande audience SNUEP-FSU
le 14/01/2014*

SUICIDES DE PLP

CAPA Orléans Tours
19 décembre 2013

MINUTE DE SILENCE : REFUS INADMISSIBLE !

La CAPA promotion d'échelon des PLP de l'académie d'Orléans-Tours du 19 décembre 2013 ne s'est pas tenue.

Indignés, les représentants des personnels ont refusé de siéger.

À la suite d'une déclaration unitaire (CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNETAA-FO et SNUEP-FSU) eu égard aux récents suicides de collègues PLP, **l'administration a refusé une minute de silence en mémoire des collègues disparues.**

Ce refus, l'absence de dialogue et des propos menaçants de la part du Secrétaire Général ont contraint les commissaires paritaires à quitter la salle.

Pourtant, lors d'une précédente CAPA, les membres avaient fait preuve de respect en observant tout naturellement une minute de silence, demandée par le Secrétaire Géné-

ral, en mémoire du Doyen des inspecteurs.

Dans l'académie, depuis la rentrée de septembre 2013, ce sont deux collègues PLP qui se sont données la mort. Une troisième a tenté de mettre fin à ses jours. Elle a été retrouvée in extremis par des collègues qui s'inquiétaient.

Afin d'évoquer cette situation, intolérable, l'intersyndicale a adressé une demande d'audience à Mme le Recteur, ainsi qu'un courrier à M. le Ministre de l'Éducation Nationale.

De plus, les commissaires paritaires ont décidé de médiatiser ces événements qui révèlent la souffrance au travail que subissent les PLP dans leur quotidien. Un communiqué de presse a été envoyé au lendemain de la CAPA et une conférence de presse s'est tenue le 8 janvier lors de l'envoi de la lettre ouverte au Ministre.

Christophe Mayam
Commissaire paritaire SNUEP-FSU

LU AU BULLETIN OFFICIEL

BO n°1 du 2 janvier 2014

Diplômes

Calendrier des sessions de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2014

circulaire n° 2013-202 du 23-12-2013

Directeurs d'Erea et directeurs d'ERPD

Accès au corps des personnels de direction, mobilité et recrutement 2014

note de service n° 2013-203 du 20-12-2013

Promotions corps-grade

Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation

note de service n° 2013-208 du 20-12-2013

Promotions corps-grade

Accès au corps des professeurs agrégés

note de service n° 2013-206 du 20-

12-2013- NOR MENH1330268N

BO n°2 du 9 janvier 2014

Traitement de données à caractère personnel

Création dans le cadre du Folios décision du 21-11-2013

Création dans le cadre du Webclassseur : modification

décision du 21-11-2013

Activités éducatives

Lycéens en Avignon

circulaire n° 2013-209 du 30-12-2013

BO n°3 du 16 janvier 2014

Actions éducatives

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier 2014)

note de service n° 2014-005 du 13-1-2014

Nominations

Membres des jurys de certaines classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

décision du 7-1-2014

Oui, Monsieur le Président, les dépenses sociales et publiques sont utiles !

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a remis ce jour au premier ministre son « *rapport sur les perspectives financières à moyen-long terme des régimes de protection sociale* ».

La FSU a défendu l'idée que le retour à l'équilibre passe nécessairement par une augmentation des ressources et non par des reculs en matière de droits sociaux, comme l'ont démontré a contrario les réformes successives sur les retraites.

Toutes les réformes faites au nom de la crise n'ont fait qu'alimenter celle-ci. La sortie de crise passe notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau parce qu'elle contribue à la croissance et au bien-être et joue un rôle redistributif important.

La FSU a dénoncé la fiscalisation

croissante de la sécurité sociale qui a accompagné en 50 ans la baisse de la part des cotisations employeurs. Elle est en total désaccord avec la suppression d'ici 2017 des cotisations employeurs famille que F. Hollande a annoncée hier (35 Mds d'euros). La première mise en œuvre par le CICE (20 Mds d'euros) a été financée en partie par la hausse de la TVA et la neutralisation de la hausse des cotisations employeurs vieillesse (que les salariés, eux, doivent acquitter). Le complément serait lui aussi payé par les ménages au travers d'une nouvelle baisse des dépenses publiques.

Le financement de la protection sociale renvoie clairement à un choix de société et doit résulter d'un débat démocratique. La réforme que la FSU appelle de ses vœux s'inscrit dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, avec des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses.

ploy, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents.

Le rôle de l'Etat et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face à la situation sociale et aux enjeux économiques, pour construire une société plus solidaire. Une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est plus que jamais urgente et nécessaire.

La FSU a adressé en ce sens un courrier à tous les agents de la fonction publique.

Elle continuera de défendre ses exigences avec les personnels.

DÉPENSES SOCIALES ET PUBLIQUES

CP FSU du 15/01/2014

UNE POLITIQUE LIBÉRALE

Communiqué FSU 15/01/2014

Le gouvernement a choisi

En confirmant hier le pacte de responsabilité, le président de la république a clairement confirmé le choix d'une politique économique libérale.

S'il n'a pas précisé les contreparties demandées aux entreprises à la suppression des cotisations employeur pour la branche famille, il a clairement dit que les « conditions » de sa réalisation serait la réduction toujours plus forte des dépenses publiques.

C'est inacceptable pour la FSU.

S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'em-

Communiqué FSU,
16 janvier 2014

Refonte de l'éducation prioritaire : sur de bons rails....

Le ministre de l'éducation nationale a présenté aujourd'hui au Conseil Supérieur de l'Education puis aux médias, les axes d'une politique nouvelle d'éducation prioritaire.

Ces annonces font suite aux Assises locales et académiques de l'éducation prioritaire mais aussi à l'enquête « éducation prioritaire » de la FSU publiée fin décembre qui ont montré une attente forte par les personnels (notamment la réduction des effectifs et la possibilité de travailler différemment, temps pour travailler en équipe, permettre les relations aux familles et formation). Une rupture radicale avec les politiques d'éducation prioritaire mises en œuvre depuis 2006 est attendue et particulièrement avec le dispositif ECLAIR dont le ministre a enfin annoncé la disparition.

Le contexte est marqué par les conclusions de l'enquête PISA 2012 qui a confirmé la grande fragilité scolaire d'un nombre important d'élèves, et plus particulièrement des élèves issus des classes sociales défavorisées, élèves qui sont les plus nombreux dans les écoles et établissements des territoires de l'éducation prioritaire. Le ministre fait le choix de la relance d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse comme condition d'un progrès nécessaire des résultats scolaires de ces jeunes.

Le plan ministériel repose sur trois types de mesures (pédagogiques, en direction des personnels et relatives au cadre scolaire) qui seront mises en œuvre à la rentrée 2015 dans les écoles et les collèges faisant partie des plus de mille réseaux d'éducation prioritaire. Les critères (scolaires et sociaux) de la nouvelle cartographie qui devient plus progressive pour évoluer avec les besoins des écoles et établissements, doivent être maintenant précisés.

Dès la rentrée 2014, une partie de ces mesures sera « testée » dans un nombre réduit de réseaux *choisis au niveau académique*. Parmi les mille réseaux, 350 qui connaissent des difficultés plus importantes, bénéficieront de moyens et de mesures supplémentaires. La FSU suivra avec attention la mise en œuvre de ces mesures.

Le détail des propositions confirme

l'importance de l'effort national en direction de l'éducation prioritaire : scolarisation des enfants de moins de 3 ans, « plus de maîtres que de classes » dans les écoles concernées ; effort de formation initiale et continue des personnels ; pondération des horaires enseignants ; augmentation sensible des indemnités et création d'un nouveau « grade d'accès fonctionnel » ; création d'une ligne budgétaire académique spécifique ; procédures de recrutement permettant d'exprimer une candidature ; mesures concernant le recrutement et le rôle des personnels non enseignants...

La FSU considère que s'il est effectivement mis en œuvre, ce plan de rénovation est de nature à créer les conditions d'une réelle amélioration des résultats scolaires des élèves.

Elle se félicite de ce choix assumé de faire porter l'essentiel de l'effort budgétaire sur ces territoires, pour ces élèves.

Bien évidemment pour la FSU, cette priorité ne doit pas conduire à dégrader les conditions d'études de l'ensemble des élèves non scolarisés dans ces réseaux, pas plus que les conditions de travail des personnels. À cet égard, les remontées concernant la préparation de la rentrée 2014 sont inquiétantes.

La FSU regrette par contre que les lycées, et notamment les lycées professionnels relevant aujourd'hui de l'éducation prioritaire, ne rentrent pour l'instant pas dans le nouveau dispositif. Elle tient à rappeler l'urgence à prendre en compte ces établissements qui sont les plus en difficultés. Ils doivent être dotés de moyens supplémentaires pour permettre une meilleure réussite de ces lycéens.

Tout comme il sera nécessaire de conforter les missions et améliorer les conditions d'exercice des personnels non enseignants qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des élèves et des familles et contribuent ainsi à leur réussite scolaire.

La FSU, porteuse de la réduction des inégalités scolaires a largement contribué et pesé avec les personnels pour qu'une nouvelle ère s'ouvre pour l'éducation prioritaire. Elle sera maintenant attentive et vigilante quant à mise en œuvre de la politique en faveur de l'éducation prioritaire.

DÉCLARATION DE LA FSU AU CSE

Les annonces du Ministre interviennent après des mois de discussions et font suites aux assises académiques. La FSU s'est largement engagée dans ces discussions. Elle a aussi organisée une enquête auprès des personnels pour connaître leurs attentes précises. **Trois préoccupations majeures ont émergé** : une demande de pouvoir travailler différemment (travail en équipe, interventions à plusieurs enseignants dans une même classe, travail en groupes...); l'exigence de formation; une demande de temps (travail en équipe, concertation et lien avec les familles).

Dans le contexte que nous connaissons bien et que PISA a malheureusement confirmé (l'école produit des inégalités, le lien entre inégalités sociales et inégalités scolaires notamment), il est indispensable de rappeler les ambitions et les objectifs à assigner aux écoles et établissements se trouvant en éducation prioritaire. Pour la FSU, il s'agit bien d'avoir les mêmes ambitions que pour toutes les autres écoles et établissements et les mêmes exigences pour tous nos élèves. Les jeunes sont capables de réussir, il revient à l'École de le leur permettre.

Le Ministre présente aujourd'hui un plan en 3 volets et avec des moyens supplémentaires.

La FSU se félicite de l'importance de l'effort national en direction de l'éducation prioritaire. Elle considère que ce plan de rénovation doit permettre de créer les conditions d'amélioration des résultats scolaires.

Le « travail de redistribution et justice » évoqué par le Ministre ne peut pas, par contre, dépendre de la seule Éducation nationale. Il est nécessaire de mettre en place des actions interministérielles pour que le plan présenté aujourd'hui soit conforté autour de l'École avec une même exigence.

La FSU insiste par contre sur la nécessité d'intégrer les lycées,

et notamment les lycées professionnels, dans cette dynamique car ils scolarisent des publics scolaires également fragilisés qui ont besoin d'être soutenus.

De même, il sera indispensable de conforter davantage les missions et les conditions d'exercice des personnels non enseignants qui jouent un rôle majeur dans la réussite scolaire des élèves par leur accompagnement et celui de leurs familles. Il faudra maintenant préciser les mesures les concernant comme pour les assistants sociaux que le Ministre vient de citer.

Si la FSU reste attentive, avec les personnels, à la mise en œuvre de cette nouvelle politique, elle se félicite donc de l'annonce de ce plan. Bien sûr il ne doit pas se mettre en place au détriment des écoles et établissements qui sont en dehors de l'éducation prioritaire.

Et il nous reste en ce début d'année nombre de sujets importants à traiter : préparation de la rentrée 2014 dans le 1^{er} et 2nd degré, carte scolaire, situation de certains personnels comme les Copsy, formation initiale (la FSU vient d'ailleurs de mettre en place un observatoire des Espé) et continue....

Les annonces faites par le Président de la République sur la réduction de la dépense publique vont de fait réduire les possibilités de l'action publique. **Pour la FSU le rôle de l'État et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face à la situation sociale et aux enjeux économiques, pour construire une société plus solidaire. Bien évidemment l'éducation et la formation sont des atouts essentiels à préserver et développer.**

Conseil supérieur de l'éducation
16 janvier 2014

ÉCHANGES au LP Lurçat à Martigues

Lors d'une heure d'information syndicale déposée par le SNUEP-FSU au LP Lurçat à Martigues, une dizaine de collègues (soit la moitié des effectifs du lycée) s'est réunie pour un échange sur les conditions d'exercice de notre métier dans le contexte actuel, après la mise en place de la réforme du lycée professionnel (que nous avons combattue) réduisant la formation du bac pro de 4 à 3 ans.

Cette discussion qui a duré deux heures a porté sur :

- **les conséquences du Bac Pro 3 ans** (réduction de l'offre de formation de 25 % pour des élèves déjà en difficulté) qui se traduisent par une baisse considérable du taux de réussite au bac ;

- **les évolutions néfastes à la qualité de l'enseignement** : effectifs alourdis, mélange des publics en enseignement général, attentes plus fortes au niveau des référentiels avec moins d'heures d'enseignement,... et recherche de solutions locales non pérennes sur les moyens propres de l'établissement pour faire des demi-groupes au détriment d'autres dispositifs (notamment pour les formations en bac pro chaudronnerie) ;

- **les problèmes liés au tout CCF** : véritable usine à gaz chronophage qui grève encore plus les heures d'enseignement pour les élèves, sujets locaux qui entraînent des distorsions de taux de réussite selon la difficulté du sujet, remise en cause du caractère national du diplôme, dégradation des conditions de travail des PLP ;

- **la forte proportion de postes occupés par des personnels qui ne peuvent pas être stabilisés** sur l'établissement : stagiaires, contractuels, voire vacataires, ce qui interdit de fait la mise en place de projets pédagogiques sur le long terme ;

- **la question de l'apprentissage** : étant lycée des métiers, le LP Lurçat reçoit des élèves de CAP en alternance. Les difficultés résultent dans le fait d'assurer les mêmes programmes que pour les élèves en formation initiale, mais avec 2 fois moins de temps. Par ailleurs, les niveaux (seconde première terminale) sont mélangés dans un même groupe. Les collègues sont payés en HS par un autre établissement et ne peuvent intégrer ces heures dans leur service. Ils font le constat que l'apprentissage n'est pas la bonne solution car les difficultés à trouver des entreprises et des tuteurs d'accueil qui ont le temps de réellement former les jeunes se multiplient. Le recrutement des apprentis est soumis à une discrimination évidente (fille/garçons, discrimination raciale de fait).

Le chantier bilan de la réforme du lycée est prévue pour les mois de janvier février 2014 une consultation par internet a lieu mais le SNUEP-FSU revendique du temps sur le temps de travail pour pouvoir établir un bilan sérieux et collectif.

Une demande de banalisation d'une journée va être déposée auprès de la proviseure a cet effet.

Ces échanges ont montré que les revendications du SNUEP-FSU sont en phase avec les préoccupations des PLP !

Prenez contact avec :
le SNUEP-FSU Aix Marseille
snupep-aix-marseille@orange.fr

Rappel :

il faut signer massivement la pétition intersyndicale contre le tout CCF, 3000 signataires à ce jour

http://www.petitions24.net/le_tout_ccf_cest_toujours_non

La FSU met en place un observatoire de la formation des enseignants*

La qualité d'un système éducatif repose en grande partie sur ses enseignant-e-s : c'est sur leur capacité à permettre les apprentissages de tous les élèves, dans leur diversité, que repose en grande partie, la réussite de toutes et tous.

Investir dans la formation des enseignant-e-s est donc une nécessité absolue.

La mise en place d'une formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle doit tenir compte du fait que le métier d'enseignant est un métier de concepteur, à haute responsabilité sociale, qui nécessite un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

Les conditions d'ouverture des ESPÉ et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les étudiants, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés.

L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires imposées aux universités (LRU...) posent réellement le problème de la qualité d'une formation, égale sur tout le territoire, et de sa visibilité pour les étudiant-e-s. La FSU a

recueilli depuis la rentrée de nombreux témoignages.

Les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche tentent de cantonner ces difficultés à la mise en place de ces nouvelles structures, et parient sur une amélioration au fil du temps. Ils ont néanmoins reconnu la nécessité de mettre en place un comité de suivi, au sein duquel la FSU aura trois représentants, et qui aura un rôle stratégique et d'orientation, de suivi du développement des ESPÉ.

L'observatoire de la FSU a pour enjeu, en s'appuyant sur les témoignages des formateurs et étudiants, d'avoir en temps réel une photographie de la situation, pour alerter les ministères et l'ensemble de la communauté éducative, et pour continuer à porter des propositions alternatives. Il permettra d'être à l'écoute des personnels et des étudiant-es, de travailler à recueillir des statistiques fiables, d'alimenter les réflexions du comité de suivi et de faire des propositions pour faire évoluer la réforme de la formation.

Il se fera aussi l'écho des mobilisations dans les ESPÉ comme des initiatives porteuses de transformations.

Vous pouvez le retrouver sur :
<http://observatoire-fde.fsu.fr/>

OBSERVATOIRE DE LA FSU

Communiqué FSU, 9 janvier 2014

Le calendrier scolaire 2013/2014 prévoit de « rattraper » la journée de cours du lundi 2 septembre qui a été consacrée à la prérentrée. Les personnels enseignants et de vie scolaire ont pourtant travaillé ce jour-là au service de la réussite des élèves.

Dans de nombreux établissements du 2nd degré, seule la demi-journée du matin a été « rattrapée » le mercredi 13 novembre. Le bilan de cette 1/2 journée est accablant : désorganisation des établissements avec, entre autres, la suppression des cours habituels du mercredi après-midi et les conséquences sur le sport scolaire, problèmes de transports scolaires, absence avérée d'efficacité pédagogique...

En l'état, les personnels de ces établissements se verraient contraints de vivre encore une telle situation le

11 juin pour rattraper la deuxième demi-journée.

Nous ne l'acceptons pas et vous demandons d'annuler dès maintenant cette disposition.

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter de devoir effectuer notre rentrée au mois d'août et vous demandons de revoir le projet triennal de calendrier scolaire afin de respecter 2 principes : la journée de prérentrée est une véritable journée de travail ; elle fait partie intégrante de l'année scolaire qui est beaucoup plus perturbée et déséquilibrée par le maintien du zonage que par la soi-disant « perte » d'une journée de cours en septembre.

<http://pasdepreentreenaout.net/>

CALENDRIER SCOLAIRE

*Pétition intersyndicale
SNES-SNEP-SNUEP/FSU,
FO, CGT, SNALC, SUD*